



Ordonnance de télécom CRTC 2010-613

Version PDF

Ottawa, le 23 août 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TBayTel/Shaw Telecom G.P.	Entente pour la fourniture du service 9-1-1	8340-T8-200716566	le 6 août 2010

Secrétaire général